

À l'intention de :

Maître Véronique Dubois
Régie de l'énergie, Bureau 255
Tour de la Bourse
800, Place Victoria
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Lachine, le 10 février 2006

Objet : Dossier R-3587-2005 Phase I,
Argumentaire du GRAME

Maître Dubois,

Par la présente, le GRAME souhaite faire un court argumentaire dans le cadre du dossier R-3587-2005 (Phase I) de la Régie de l'énergie.

Augmentation provisoire des tarifs de distribution de Gazifère pour 2006.

Le GRAME estime justifiée la hausse temporaire de tarif de distribution compte tenu des nouveaux frais rencontrés par Gazifère (déménagement, nouveau loyer et nouveau centre d'appel). Le côté temporaire apparaît également légitime dans la mesure où Gazifère ne dispose pas des ressources humaines pour mener de front sa cause tarifaire et l'élaboration du mécanisme incitatif.

GRAME

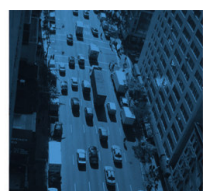
GRUPE DE RECHERCHE
EN MACROÉCOLOGIE
APPLIQUÉE

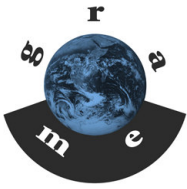
800 RUE SHERBROOKE,
BUREAU 213
LACHINE (QUÉBEC)
H8S 1H2

T (514) 634-7205
F (514) 634-7204
ENERGIE@GRAME.ORG
WWW.GRAME.ORG

Allocation des coûts de transports et d'entreposage faisant suite aux modifications du Tarif 200 d'Endbridge Distribution Inc.

Le changement d'allocation des coûts de transports et de distribution vont essentiellement augmenter le coût du gaz en période de pointe et ainsi mieux refléter le coût réel du gaz ce qu'approuve le GRAME. Le GRAME soutient également le choix de Gazifère consistant à porter l'augmentation de ses tarifs





sur les volumes consommés plutôt que sur la redevance d'abonnement à ses services, tout comme il appuie que la hausse soit accentuée sur les paliers supérieurs, ce qui contribue à encourager l'efficacité énergétique et à donner un meilleur signal de prix.

PGEE Gazifère 2006

Le GRAME maintient les observations faites dans son mémoire¹ à propos du PGEE de Gazifère.

Le GRAME admet toutefois que le cas des ménages dont le chauffage au gaz est inclus dans leur loyer n'est pas simple et que l'application de programmes d'efficacité énergétique à cette clientèle ne peut se faire directement. Un mécanisme prenant en compte le locataire et le propriétaire du compte Gazifère serait à envisager.

Projets d'extension et de modification de son réseau dont le coût est inférieur au seuil de 450 000 \$.

Le GRAME n'a rien à ajouter à ce sujet.

Ceci termine notre argumentaire.

En espérant le tout conforme, veuillez recevoir, Maître Dubois, l'expression de nos salutations distinguées.

GRAME
GROUPE DE RECHERCHE
EN MACROÉCOLOGIE
APPLIQUÉE

800 RUE SHERBROOKE,
BUREAU 213
LACHINE (QUÉBEC)
H8S 1H2

Thomas Dandres et Jean-François Lefebvre
Au nom du GRAME.

T (514) 634-7205

F (514) 634-7204

ENERGIE@GRAME.ORG

WWW.GRAME.ORG

¹ http://www.regie-energie.qc.ca/audiences/3587-05/Memoire3587/C-3-2_GRAME_Memoire_3587_26jan06.pdf